

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,  
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
<b>Transport (fin)</b>	
<b>1966</b>	
35 11 juillet	<i>Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province du Manitoba depuis le voisinage du lac Stall, sur la subdivision du lac Chisel des chemins de fer Nationaux du Canada, en direction nord-est, sur une distance d'environ 18 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage du lac Osborne, dans le district minier de Le Pas de cette province, et d'une ligne ferroviaire dans la province de la Saskatchewan depuis le voisinage de Watrous, sur la subdivision de Watrous desdits chemins de fer, en direction nord-est, sur une distance d'environ 18 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage de Guernsey dans le district minier de Regina de cette province.</i>
50 1 <sup>er</sup> septembre	<i>Loi de 1966 sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer, prescrit la reprise des opérations du chemin de fer et le règlement du conflit actuel en ce qui concerne les termes et conditions d'emploi convenus entre les sociétés ferroviaires et leurs employés.</i>
<b>1967</b>	
67 9 février	<i>Loi de 1966-1968 sur les chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie), autorise les sommes nécessaires pour régler les dépenses de capital faites par le National-Canadien au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 30 juin 1967, et autorise la garantie de certaines valeurs qui seront émises par le National-Canadien.</i>
69 9 février	<i>Loi nationale sur les transports, précise et applique une politique nationale des transports pour le Canada et établit la Commission des transports du Canada comme l'organisme national autorisé à en réaliser les objectifs.</i>
<b>Divers</b>	
<b>1966</b>	
18 12 mai	<i>Loi sur le développement de la pêche, pourvoit au développement de la pêche commerciale au Canada au moyen de programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux et au financement de ces projets, ainsi qu'à l'institution de comités consultatifs pour répondre aux fins de la loi.</i>
33 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, augmente les allocations provinciales pour l'année de prêt commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1965 et les années suivantes en consentant, à toute province qui en ferait la demande, une allocation supplémentaire de 20 p. 100 du prêt de base pour l'année; le prêt de base annuel a été relevé à 58 millions de dollars.</i>
36 11 juillet	<i>Loi sur La Compagnie des jeunes Canadiens, pourvoit à l'institution de La Compagnie des jeunes Canadiens dont les objectifs sont d'appuyer, d'encourager et de mettre sur pied des programmes de développement social, économique et local au Canada et à l'étranger en recourant au service de bénévoles.</i>
42 15 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, augmente la protection accordée aux signes distinctifs de la Compagnie et au symbole officiel de l'Exposition en ce qui concerne les denrées et marchandises, et réserve à la Compagnie les droits de reproduction de toute illustration de l'emplacement de l'Exposition et des travaux artistiques qui s'y trouvent, pendant une période de temps limitée.</i>
48 15 juillet	<i>Loi sur le Centre national des Arts, autorise l'institution de la Compagnie du Centre national des Arts dont les objectifs sont de diriger et de voir à la bonne marche du Centre, de favoriser l'avancement des arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts à les développer dans le reste du Canada.</i>
53 22 novembre	<i>Loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, porte la proportion des prêts pour les logements destinés à la location de 85 à 90 p. 100 de la valeur de prêt; pourvoit à ce que les maisons déjà construites puissent être assurées aux mêmes conditions que les nouvelles; porte à 9,500 millions de dollars le montant des prêts qui peuvent être assurés en vertu de la loi, et à 4 milliards la somme des prêts mise à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement; porte à 360 millions le montant disponible pour la construction de logements des étudiants et autorise l'usage de tels logements par des personnes autres que les étudiants d'université, et prolonge pendant trois ans la date limite en ce qui concerne les projets de systèmes d'épuration des eaux-vannes.</i>
60 14 décembre	<i>Loi modifiant la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, prévoit des remaniements relatifs à l'engagement, aux fonctions et à la rémunération des spécialistes chargés d'examiner les candidats à l'apprentissage chez un arpenteur-géomètre fédéral et apporte à la loi certaines autres modifications d'ordre technique.</i>